

APPEL A CANDIDATURE POUR LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE DE LA FFRANDONNEE - BENEVOLAT

La Fédération française de randonnée pédestre lance un appel à candidature afin de compléter et élargir sa Commission Disciplinaire de première instance.

Prérogatives de la commission et composition :

Le rôle de la Commission Disciplinaire est de prendre des décisions sur les affaires disciplinaires en application du Règlement Disciplinaire de la FFRandonnée.

Elle est compétente pour prononcer des sanctions à raison des faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la Fédération, de ses organes déconcentrés, et commis par une personne physique ou morale en une des qualités mentionnées à l'article 2 du Règlement Disciplinaire de la FFRandonnée à la date de commission des faits, ou encore sanctionner tout manquement à la déontologie, à l'esprit du sport et à son éthique.

La Commission Disciplinaire est composée au minima de trois (3) membres.

Les réunions peuvent se tenir en présentiel ou, majoritairement, sous forme de visioconférences.

Désignation des membres :

Les membres de la Commission Disciplinaire, y compris son président sont proposés par le secrétaire général de la Fédération et désignés par le Comité directeur de la Fédération, notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives.

Impartialité et conflits d'intérêt :

Les membres de la Commission Disciplinaire ne peuvent être liés à la Fédération ni à ses organes déconcentrés ou en charge d'une discipline connexe professionnelle par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de la licence.

Les présidents de la Fédération, de ses organes déconcentrés ou, le cas échéant, de ses organes en charge d'une ou plusieurs disciplines connexes ainsi que les membres des instances dirigeantes de la Fédération ne peuvent être simultanément membres d'aucun organe disciplinaire.

Les membres de la Commission Disciplinaire se prononcent en toute indépendance et ne peuvent recevoir d'instruction. Les membres de la Commission Disciplinaire sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions.

Il est important de compléter la Commission Disciplinaire même si nous sommes dans la dernière année de mandature et que la durée du mandat restant à couvrir ne va au plus tard à la fin de la saison sportive au cours de laquelle les instances dirigeantes sont renouvelées soit fin 2024.

Modalités de candidature :

COUPON DE REPONSE (ci-dessous) A RENVOYER :

- Par mail : cghiati@ffrandonnee.fr et/ou aramguth@ffrandonnee.fr
- Par courrier : Fédération française de la randonnée pédestre, Secrétariat Général, 64 rue du dessous des Berges – 75013 Paris.

COUPON DE REPONSE

Je soussigné(e) (Indiquez votre Prénom et NOM) postule pour siéger à la Commission Disciplinaire de première instance de la FFRandonnée afin d'exercer une mission au titre de bénévolat et ce, jusqu'à l'assemblée générale électorale de novembre 2024.

Mes coordonnées sont les suivantes :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

TELEPHONE : **NUMERO DE LICENCE (le cas échéant) :**

ADRESSE E-MAIL :

PROFESSION :

COMPETENCES PARTICULIERES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE UTILES A LA COMMISSION DISCIPLINAIRE :

.....
.....
.....
.....

RGPD : Des données personnelles sont collectées dans le présent formulaire par la FFRandonnée, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17 modifiée. Ces données sont nécessaires à la gestion de la candidature et de la Commission Disciplinaire.

Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par la FFRandonnée, responsable du traitement. Ce traitement est destiné à recueillir et traiter votre demande de candidature à la Commission Disciplinaire FFRandonnée. Ces données seront conservées un mois après la fin de mission à la Commission Disciplinaire afin de pouvoir vous transmettre tout document utile en lien avec ce dernier.

Vous bénéficiez concernant vos données, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de vos données en cas d'informations incorrectes, du droit à limitation du traitement ainsi que du droit à la portabilité. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé à Fédération Française de la Randonnée Pédestre – Service MSI – 64 rue du dessous des berges - 75013, Paris ou par courriel à donneespersonnelles@ffrandonnee.fr. Vous bénéficiez également du droit de faire une réclamation auprès de la CNIL